

RAPPORT N° 90-18
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE RECOURIR A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION
EN VUE DE L'EXTENSION DU CIMETIERE DE SAINT-BERNARD A LA MONTAGNE**

La Commune négocie depuis trois années l'acquisition d'une portion du terrain de 5 750 m2 environ, cadastré section CE n° 126, sis à Saint-Bernard à la Montagne et appartenant à la succession WONG CHIN CHAN, dans la perspective de l'extension du cimetière de cet écart.

En effet, l'accroissement de la population, ainsi que la saturation actuelle du cimetière de ce secteur font qu'il devient nécessaire de procéder à son extension.

Le terrain en cause, dans la mesure où il englobe le cimetière existant, a une vocation naturelle à être appréhendé pour ce projet.

Devant les difficultés à parvenir à un compromis avec les propriétaires concernés, il vous est demandé de m'autoriser à recourir à la procédure d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Une simple réflexion : j'aimerais que les fautes d'orthographe soient corrigées, surtout dans le titre du Rapport (à extension).

LE MAIRE : Très bien. En dehors de cette remarque...

M. GERARD M. : L'Ecole de la Réussite est à revoir !...

LE MAIRE : Justement, nous la mettons en place parce qu'elle n'existait pas -cela a produit des fautes d'orthographe-.

M. GERARD M. : Cela est fâcheux à votre niveau, Monsieur le Maire. C'est vous qui avez la responsabilité de ce Rapport.

LE MAIRE : Tout à fait. De mon temps, l'Ecole de la Réussite n'existait pas...

Bien, je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Oui, trois.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE
-4 abstentions, dont 1 vote par procuration-.
